

Les
ANTIBIOTIQUES
sont
PRÉCIEUX

FAITES-EN UN USAGE **LIMITÉ ET PRÉCIS**

1 MALADIE

Lorsqu'un animal est malade :

- Consulter un médecin vétérinaire ou vous référer aux protocoles de soins établis pour votre élevage;
- Collaborer avec un médecin vétérinaire pour établir le diagnostic.

⚠ Ne pas entreprendre un traitement antibiotique de votre propre initiative.

2 TRAITEMENT

Si le traitement recommandé est l'administration d'un antibiotique :

- Isoler le ou les animaux malades pour éviter la transmission aux autres animaux de l'élevage;
- Favoriser les traitements individuels;
- Administrer un traitement de groupe seulement lorsque cela est absolument nécessaire et recommandé par votre médecin vétérinaire.

3 ADMINISTRATION DU TRAITEMENT

Lors du traitement antibiotique, il faut :

- S'assurer d'administrer le bon antibiotique au bon animal;
- Administrer l'antibiotique de façon sécuritaire et avec du matériel propre;
- Respecter la prescription ou les indications de l'étiquette de l'antibiotique :
 - > Dose;
 - > Voie d'administration;
 - > Fréquence d'administration;
 - > Durée du traitement;
 - > Entreposage;
 - > Période de retrait pour le miel, le lait, la viande ou les œufs.

⚠ Ne pas traiter un animal moins longtemps ou plus longtemps qu'indiqué sur la prescription, sauf si le traitement a été ajusté par votre médecin vétérinaire.

⚠ Ne pas administrer un antibiotique à une dose supérieure ou inférieure à celle indiquée sur la prescription vétérinaire.

4 SUIVI DU TRAITEMENT

Pour éviter des traitements antibiotiques non nécessaires ou inefficaces et surveiller l'émergence de la résistance :

- Évaluer en continu la réponse au traitement et vérifier auprès de votre médecin vétérinaire si celui-ci doit être ajusté, poursuivi ou arrêté;
- Noter l'issue du traitement (échec ou réussite) et adapter les protocoles en conséquence;
- Tenir un registre des traitements administrés et de l'état de santé des animaux.

5 PRÉVENTION

Pour éviter une récurrence de la maladie traitée et d'autres maladies, il faut :

- Élaborer avec votre médecin vétérinaire des protocoles de prévention des maladies importantes dans votre élevage;
- Discuter avec votre médecin vétérinaire des programmes de vaccination efficaces et disponibles;
- Revoir la régie, les conditions environnementales de l'élevage et les mesures d'hygiène et de biosécurité.

⚠ Ne pas remplacer de bonnes pratiques de régie par l'administration d'antibiotiques.

